

CLES

Charte de la Commission Latine "Éducation Sociale"**Integras**

1. La Commission Latine "Éducation Sociale" (ci-après « la Commission ») est structurellement rattachée à Integras mais en demeure partiellement indépendante, notamment quant à son organisation et à sa production.
2. Les options prises par la Commission doivent, au besoin, être avalisées par Integras. La présence du / de la secrétaire romand/e d'Integras aux séances de la Commission exprime le lien privilégié avec l'Association faitière.
3. La Commission latine est constituée de membres nommés par les associations cantonales de directeurs-trices d'institutions. Elle est en principe composée de 2 membres délégués par canton et du secrétaire romand d'Integras.
4. Les membres délégués des cantons doivent être des secrétaires généraux, des directeurs-trices ou des directeurs-trices généraux d'institutions subventionnées par l'Office fédéral de la justice.
5. La Commission se saisit des mandats confiés par Integras notamment, et travaille sur des thèmes en relation avec le champ d'activité de l'Association. En particulier celui de sa Commission Nationale Education Sociale.
6. A défaut de mandats Integras, la Commission latine définit les thèmes qu'elle entend traiter et approfondit les aspects de l'éducation sociale qu'elle juge importants. Cas échéant, elle produit tout document utile rendant compte de son activité particulière.
7. Elle se veut proactive et sollicite si nécessaire toute rencontre auprès des organismes et personnes directement concernés (OFJ, CDIP, CDAS, etc.).
8. En relation avec les thèmes abordés, elle organise ponctuellement des journées de travail, de réflexion ou tout autre événement à déterminer, liés à ses travaux.
9. Le financement de ces journées ou de ces événements doit, sauf exception dûment négociée, être couvert sans émarginer aux comptes d'Integras.
10. Le fonctionnement de la Commission est réévalué tous les 3 ans depuis 2010.
11. Les membres s'engagent à assurer une participation régulière aux séances de la Commission.

Pour la Commission Latine "Éducation Sociale" :

Le Président : Jean-Marie Villat

.....



Un membre : Philippe Jayet



Lugano, le 11 novembre 2013